

## Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 24 novembre 2023

### Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal des décisions du 27 octobre 2023,
- Avis sur la demande d'extension et de régularisation des installations classées de MULTISAC,
- Mandatement des factures d'investissement jusqu'au vote du budget 2024,
- Approbation du schéma de l'aménagement de la place de l'église,
- Autorisation de solliciter les demandes de subvention Etat, Région, Département et Leader pour l'aménagement de la place,
- Approbation du cabinet pour le diagnostic des panneaux solaires,
- Loyer des locataires d'une partie du bâtiment de Farreyrolles,
- Travaux d'éclairage public : rajout au bourg et village + matériel solaire,
- Adhésion à une nouvelle entente intercommunale et adoption des tarifs 2024,
- Tarif de la cantine appliqué aux familles aux 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Présents : Monsieur Denis BARRET, monsieur Jean-Yves BERAUD, madame Emmanuelle CHACORNAC, monsieur Vincent COSME, madame Marie-Claude DELMAS, madame Corinne GIRAUD, monsieur Stéphane GUILHOT, monsieur Cyrille JACQUES, madame Sandrine JAMMES, monsieur Gérard MAZOYER ;

Excusés : Monsieur Joseph BOYER a donné procuration à madame Marie-Claude DELMAS, madame Claudine DURAND a donné procuration à monsieur Jean-Yves BERAUD, madame Florence FELGINES a donné procuration à madame Emmanuelle CHACORNAC, madame Marjolaine FOURNET-FAYARD a donné procuration à madame Sandrine JAMMES.

Participait à la réunion : Madame Jeannine ALBARET en sa qualité de secrétaire de mairie/DGS.

Madame Sandrine JAMMES a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Jean-Yves BERAUD, ouvre la séance et il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Affaire n°1 : Adoption du procès-verbal des décisions du 27 octobre 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD

Monsieur le maire présente le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023. Le Conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix pour.

### Affaire n°2 : Avis sur la demande d'extension et de régularisation des installations classées de MULTISAC

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD

L'entreprise MUTISAC, située sur la zone artisanale de Chaspuzac, demande une autorisation d'extension d'un bâtiment et la régularisation de l'augmentation des activités de production de films plastiques.

Délibération adoptée à 12 voix pour, monsieur Joseph BOYER s'abstient, madame Marjolaine FOURNET-FAYARD ne prend pas part au vote, son mari étant cadre dans cette entreprise.

### **Affaire n°3 : Mandatement des factures d'investissement jusqu'au vote du budget 2024**

*Rapporteur : Madame Jeannine ALBARET*

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le mandatement des factures d'investissement dans l'attente du vote du budget 2024, dans la limite du quart des investissements prévus en 2023, hors état des restes à réaliser.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix pour.

### **Affaire n°4 : Approbation du schéma de l'aménagement de la place de l'église**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD*

Le cabinet ZEPPELIN a adressé le projet actualisé de l'aménagement de la place centrale du bourg, ce dernier est divisé en 4 tranches.

La commission « urbaine » propose de traiter les 2 premières tranches, à savoir la place de l'église stricto sensu et la portion de rue du Docteur L. Martin derrière l'église ainsi que la fontaine.

Le montant maximum de ces 2 tranches s'élèverait à 553 046 € finançable par plusieurs subventions et le retour de la TVA payée pour les travaux de la nouvelle mairie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix pour, le Conseil municipal :

- ne souhaite pas valider les deux premières tranches de travaux, comme initialement prévu dans le délibéré,
- autorise monsieur le maire, pour les deux premières tranches, à déposer les demandes de subventions auprès de l'État (DETR), de la Région (nouveau dispositif), de l'Europe (LEADER) et à mobiliser le solde de la dotation départementale sur la base de cet avant-projet.

### **Affaire n°5 : Approbation du cabinet pour le diagnostic des panneaux solaires**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD*

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la salle socioculturelle est à l'étude. Il est nécessaire d'établir un diagnostic sur la portance de la salle avant toute avancée du dossier.

Le cabinet ROCHARD propose faire une étude structure pour un montant de 1 080 €

Madame Corinne GIRAUD demande si un tel aménagement ne pourrait pas être également envisagé à l'école. Madame Emmanuelle CHACORNAC répond que cela est possible mais qu'il faudra payer une nouvelle fois une étude de faisabilité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix pour, autorise monsieur le maire à contracter avec le cabinet ROCHARD et à poursuivre la recherche d'un fournisseur si l'étude structure de la salle socioculturelle le permet.

#### **Affaire n°6 : Dispositif de la mise à disposition des biens de section**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix, le Conseil municipal autorise le maire à enclencher les procédures de répartitions et de conventionnement, à signer les conventions et à percevoir les loyers.

#### **Affaire n°7 : Loyer des locataires d'une partie du bâtiment de Farreyrolles**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD*

Une partie du bâtiment de Farreyrolles est actuellement prêtée gracieusement à une famille ukrainienne depuis bientôt un an. Cette famille est désormais en mesure de payer un loyer et de percevoir les aides afférentes.

Il est proposé d'instaurer un loyer mensuel de 400 €, toutes charges comprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce loyer sera révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de l'indice national des loyers.

Le loyer s'entend toutes charges comprises car il n'existe pas de compteur divisionnaire pour l'eau et l'électricité dans ce bâtiment.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix pour, monsieur le maire à conclure le bail et percevoir les loyers.

#### **Affaire n°8 : Travaux d'éclairage public : rajout au bourg et village + mâts solaires**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD*

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix pour :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public,
- autorise monsieur le maire à confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- fixe la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 6 616,74 € et autorise monsieur le maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.
- autorise monsieur le maire à inscrire la somme de 6 616,74 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**Affaire n°9 : Adhésion à une nouvelle entente intercommunale et adoption des tarifs 2024**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD*

La Cuisine-en-Velay va devenir un service de restauration collective en régie de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix pour :

- approuve le principe d'une nouvelle entente intercommunale concernant le service de la restauration scolaire entre les communes du Puy-en-Velay, Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Sanssac-l'Église, Solignac-sur-Loire, Vals-près-Le Puy, Vazeilles-Limandre et la Communauté d'agglomération,
- désigne monsieur Jean-Yves BERAUD, madame Claudine DURAND et Cyrille JACQUES pour siéger à la conférence intercommunale prévue dans ce cadre,
- désigne madame Claudine DURAND pour faire partie de la commission des menus de la future entente,
- autorise monsieur le maire à signer la convention afférente.

**Affaire n°10 : Tarifs de la cantine appliqués aux familles au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BERAUD*

La cuisine centrale a augmenté le prix du repas de la cantine et cela engendre des répercussions sur le prix des repas proposé aux familles.

Le Conseil municipal ne délibère pas, dans l'attente de la réflexion de la commission des écoles sur les tarifs 2024.

La séance est levée à 22h42.

La secrétaire de séance,



Sandrine JAMMES

Le Maire,

Jean-Yves BERAUD

